



ADREC
04 44 05 21 85
contact@adrec-formation.fr

www.adrec-formation.fr



DATE LIMITE DE VERSEMENT 31/05/2022

Pour nous permettre de suivre votre contribution et vous **faire parvenir un reçu libératoire** nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : contact@adrec-formation.fr

MÉTHODE DE CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Exemple : masse salariale annuelle 2020 = 60 000 euros

$60\,000 * 0,68\% = 408$ euros (montant total de la taxe d'apprentissage)

- Somme à verser à l'URSSAF $408 * 87\% = 354.96$
- Somme à verser à l'ADREC $408 * 13\% = 53.04$

Rappel : le *taux de la taxe d'apprentissage* est de 0,68 % de la masse salariale. La *taxe d'apprentissage* comprend : une fraction égale à 87 % de la *taxe* destinée au financement de l'*apprentissage* (elle est perçue par l'Urssaf), une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

FORMULAIRE A RENSEIGNER

Effectif au 31/12/2021	Masse salariale	€
Calcul de la taxe brute d'apprentissage	Masse salariale*0.68%	€
Calcul du solde 13% de Taxe app	Taxe brute*13%	€
Raison Sociale :	SIRET :	
Adresse :		
Code Postal : Ville		
Contact pour la taxe d'apprentissage :		
Tél :	Mail :	
Au bénéfice de ADREC 11 RUE EMILE COMBE 63000 CLERMONT-FERRAND		
Montant du versement (cf calcul ci-dessus) :		

Mode de règlement à l'établissement

Chèque n°

Banque :

Date (JJ/MM/AAAA) :

A l'ordre de : ADREC

Mentionner impérativement **TA 2022** et votre **N° de SIRET en libellé de virement** afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle).

IBAN FR76 1680 7003 4036 2015 9121 875

Virement : BIC : SOGEFRPP

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise